

Arrondissement de Grasse

MAIRIE DE PEGOMAS



06580

Téléphone : 04 93 42 22 22
Télécopie : 04 97 05 25 50

Pégomas, le 19 février 2025

Madame le Maire de PEGOMAS
A
Mesdames et Messieurs les membres
du conseil municipal de PEGOMAS

Objet : Convocation au conseil municipal du Mardi 25 février 2025

Affaire suivie par : Julia GALINDO (DGS), Marie-Hélène DEROUILHE, affaires générales :
04.97.05.25.37

CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Conformément aux dispositions des articles L2121-7 et suivants et L2121-10 à L2121-12 du CGCT, je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil municipal de PEGOMAS qui se tiendra le :

MARDI 25 FEVRIER 2025 à 18H00
dans la salle du conseil – Hôtel de Ville
169, avenue de Grasse 06580 PEGOMAS

Les débats seront accessibles en direct au public de manière électronique.

Vous trouverez en pièces jointes tous les documents afférents à ce conseil municipal, à savoir : l'ordre du jour, les projets de délibérations comprenant une note de synthèse et les documents annexes, le procès-verbal du conseil municipal du mardi 21 janvier 2025 et un pouvoir.

Ces documents sont téléchargeables sur la plate-forme :

<https://customer.mycompanyfiles.fr/>.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de ma sincère considération.



Florence SIMON

Maire de PEGOMAS

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 25 FEVRIER 2025 A 18 H 00**

- Approbation du procès-verbal de la séance du Mardi 21 janvier 2025
- Désignation du secrétaire de séance.
- Tableau des décisions

DELIBERATIONS

INTERCOMMUNALITE

1. ADOPTION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE (CAPG) – AVIS DE LA COMMUNE DE PEGOMAS (DL2025_09)

ENERGIE

2. SICTIAM – REALISATION DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU CHEMIN DES BŒUFS (DL2025_10)

RESSOURCES HUMAINES

3. TABLEAU DES EFFECTIFS (DL2025_11)

FINANCES

4. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2025 (DL2025_12)

NB : si un élu est concerné directement ou indirectement par une ou plusieurs délibérations prévue(s) à l'ordre du jour, merci de se signaler avant le début de la séance du conseil municipal afin d'éviter tout conflit d'intérêt.